

- 1) Facturé à Tordu pour fr. 10'000.- de marchandises.
- 2) Après trois rappels, Tordu n'a toujours pas payé !
- 3) Pour pallier une perte probable, **je crée une provision** de fr. 4'000.-.
- 4) Clôture du compte Pertes sur créances.

3200 Ventes	

1100 Créances clients	

1108 Créances douteuses	

1109 Ducreire (pppc)	

8015 Pertes sur créances	

1000 Caisse	
si	500.-

9000 Résultat	

- 5) Quelques mois plus tard, suite à la faillite de Tordu, l'Office des Poursuites me verse fr. 3'100.- et m'adresse un acte de défaut de biens pour le solde.
- 6) A la clôture, je décide d'**utiliser la provision** pour couvrir partiellement ma perte.
- 7) Clôture du compte Pertes sur créances.

1108 Créances douteuses	
si	10'100.-

8015 Pertes sur créances	

1109 Ducreire (pppc)	
	si 4'000.-

1000 Caisse	

1100 Créances clients	

9000 Résultat	